



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

Paris, le 16 JAN. 2008

Monsieur,

Le Président de la République a montré sa détermination à relever les défis du développement durable. En créant le ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables (MEDAD) et en prenant des décisions significatives à l'issue du Grenelle de l'environnement, il nous a donné les moyens d'agir.

Nous avons le devoir de saisir cette opportunité sans précédent.

A l'issue des décisions prises en octobre dernier, il s'agit de construire les programmes opérationnels, de mobiliser les opérateurs publics, privés et associatifs, d'élaborer les lois et règlements nécessaires, bref de tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs retenus et d'en assurer l'évaluation par les acteurs engagés dans le processus. Pour cela, notre ministère doit travailler efficacement sur les dossiers ouverts par le Grenelle afin de définir les modalités administratives, juridiques et financières, permettant la mise en œuvre des décisions. Ainsi plus de 30 comités opérationnels ont été mis sur pied fin 2007. Ils sont chargés de définir les programmes opérationnels à même d'atteindre les objectifs arrêtés lors des tables rondes finales, ces comités opérationnels devront veiller à mettre en exergue au plus tôt les dispositions législatives susceptibles de pouvoir intégrer un paquet législatif.

**Monsieur Raymond COINTE**

Parallèlement notre ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables se réorganise pour s'adapter à son nouveau périmètre et mieux répondre à ses nouvelles missions. En effet, une simple juxtaposition de ses actuelles composantes ne permettrait pas de répondre de manière satisfaisante aux enjeux du développement durable.

L'une des priorités assignées au ministère de l'Ecologie, de l'Aménagement et du Développement Durables est d'inscrire son action dans une perspective européenne et internationale. La présidence française de l'Union européenne au deuxième semestre 2008 constitue à cet égard une échéance importante pour laquelle le ministère doit dès maintenant s'organiser et se préparer. En outre, la création du MEDAD étant particulièrement innovante aux yeux des autres pays, elle doit constituer une opportunité pour proposer une mise en cohérence des nombreuses politiques sectorielles et transversales, voire une évolution de la gouvernance internationale sur ces différents sujets.

C'est pourquoi nous avons décidé de créer une direction générale unique chargée des affaires européennes et internationales, placée sous l'autorité du Secrétaire Général du MEDAD. Nous vous chargeons d'en assurer la préfiguration.

Dans ce contexte, votre travail de préfigurateur consistera à la fois à vous assurer de la bonne mise en œuvre, dans des délais rapides, des conclusions du Grenelle, notamment dans son volet législatif, en lien avec le commissariat général créé à cette fin, et à préparer l'organisation définitive du ministère nécessaire à sa bonne marche.

Vous vous rapprocherez de l'ensemble des directions d'administration centrale et établissements publics du ministère compétents sur tout ou partie des thématiques citées ci-dessus.

Vous trouverez en annexe la liste des entités, sous-directions ou bureaux à intégrer dans le périmètre de votre direction générale. Vous respecterez le plafond d'emploi ainsi constitué, dans lequel toute création d'une nouvelle entité devra s'inscrire.

Néanmoins, si vous le jugez nécessaire et après concertation avec les préfigurateurs concernés, votre direction générale pourrait être renforcée par des personnels issus des services internationaux des directions générales et directions du ministère, tout en conservant un réseau d'interlocuteurs compétents dans chaque direction générale. Elle coordonnera, en tout état de cause, l'ensemble de l'action européenne et internationale du ministère et des établissements publics sous sa tutelle. Elle aura à ce titre autorité sur l'ensemble des services européens et internationaux du ministère.

D'ores et déjà, vous disposerez de l'autorité fonctionnelle sur les services ayant vocation à intégrer votre direction.

Vous disposerez également de l'autorité fonctionnelle sur l'ensemble des cellules européennes et internationales des services du ministère.

Vous serez en particulier systématiquement tenu informé des positions proposées à notre cabinet ou transmises aux autres ministères par l'ensemble des services concernés du ministère sur les questions européennes et internationales afin d'en assurer la cohérence.

Par ailleurs, vous coordonnerez, sous l'autorité du Secrétaire Général, la préparation de la présidence française de l'Union européenne par le MEDAD. A ce titre, vous pourrez notamment mettre en place sous votre autorité, pour la durée de la présidence et de sa préparation, des groupes de travail inter directionnels.

En cohérence avec votre proposition d'organisation, vous soumettrez, au secrétaire général, si nécessaire - pour les missions entrant dans votre périmètre - un projet d'évolution de la structuration budgétaire en termes de programmes et d'actions.

Vous examinerez, en lien avec le préfigurateur de la direction du pilotage et de l'évolution des services, les modalités d'implantation de la future direction générale sur le site de la Défense, qui a vocation à regrouper à l'échéance de fin 2008 la presque totalité des services du ministère.

Nous vous demandons de mener vos travaux dans le cadre d'une concertation ouverte, la plus large possible, en veillant à ce que ni les uns, ni les autres n'aient l'impression d'une intégration dans l'une ou l'autre des anciennes structures, mais bien qu'ils participent à la création d'une nouvelle entité du ME-DAD. Nous insistons particulièrement sur les réunions que vous devrez tenir avec les représentants des personnels concernés pour les associer et les informer.

Nous vous engageons à nous proposer une organisation innovante, favorisant la transversalité et la pluralité des approches, en évitant la simple juxtaposition des services rassemblés, et valorisant les compétences et les métiers, afin de relever les défis mentionnés plus haut.

Vous serez attentif à rendre compte au Secrétaire général du ministère, à qui j'ai confié la coordination de la démarche d'organisation, des points significatifs de votre travail et à évoquer avec lui les arbitrages à nous proposer.

Nous souhaitons disposer de vos conclusions d'ici le 29 février prochain, comportant notamment un avant-projet d'organigramme, si possible jusqu'à la détermination des bureaux.

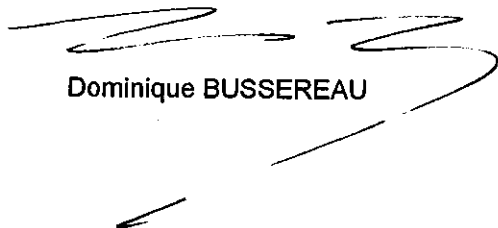
Nous vous remercions par avance pour votre implication dans ce chantier majeur et vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Ministre d'Etat



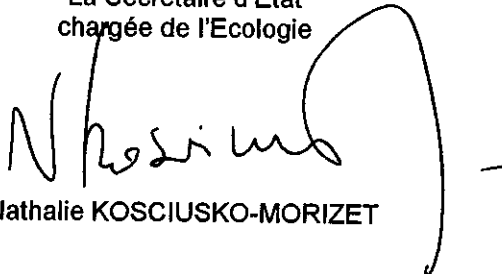
Jean-Louis BORLOO

Le Secrétaire d'Etat  
chargé des Transports



Dominique BUSSEREAU

La Secrétaire d'Etat  
chargée de l'Ecologie



Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

## **ANNEXE**

### **Liste des entités à prendre en considération dans la configuration de la direction générale**

**Ex-SG MEDD :**

- **Service des affaires internationales**

**MIES :**

- **Pôle international**

**DAEI :**

- **Sous-direction des affaires européennes**
- **Sous-direction des actions internationale**
- **Mission des Alpes et des Pyrénées**

**DGUHC :**

- **Mission Affaires internationales**

**DGEMP :**

- **Sous-direction Synthèse et stratégie internationale / Bureau de la stratégie internationale**